

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL HUMORISTIQUE

ABONNEMENT — UN AN, 50 Centins

H. BERTHELOT, Redacteur

A. P. PIGEON, ADMINISTRATEUR
No 1786 Rue Ste-Catherine

Le Conte de Monto-Christin

Pauvre Roman

Pour la Classe Pauvre

Par un Pauvre Auteur.

CHAPITRE VIII

LA COUR D'ASSISES—LES PARJURES

Silence ! Silence !

Telles sont les paroles lancées dans la cour du Banc de la Reine par M. Filia-trault, l'huissier audiencier, pendant que Son Honneur le juge Baby prend son siège à 10,15 en présence d'une foule compacte remplissant l'enceinte de l'auguste tribunal.

Il y a foule, parce que le héros de notre véridique histoire doit subir son procès devant ses pairs sous l'accusation de recel.

Après l'appel des petits jurés le greffier de la Couronne, M. L. W. V. Sicotte, se lève tenant un papier plié à la main.

Il dit : Chrysologue Monto-Christin à la barre.

Notre héros se dresse en face du tribunal au banc des accusés.

La pâleur d'un soir d'automne est répandue sur sa figure.

Les deux mains appuyées sur la barre, Monto-Christin regarde son juge et les officiers de la cour.

—Prisonnier, dit le greffier, levez la main droite. Baissez-la.

Vous êtes accusé sous le nom de Chrysologue Monto-Christin d'avoir félonieusement en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, le 16 Août, en l'année 1894, recelé des objets volés, savoir six paires de congress en vache fendue, la propriété de M. Guillaume Boivin, sachant que les dites chaussures étaient volées, contre la paix de notre Souveraine dame la Reine, Sa Couronne et Sa Dignité. Que dites-vous, Chrysologue Monto-Christin ? Etes-vous coupable ou non-coupable du crime dont vous êtes accusé.

—Non-coupable, répond Monto-Christin.

— Quel jour fixez-vous pour votre procès ?

—Je suis prêt, monsieur votre honneur.

— Désirez-vous un jury français ou anglais.

—Je voudrais un jury canayen.

—J'ai mes avocats ici MM. Corbéli et Chagnon.

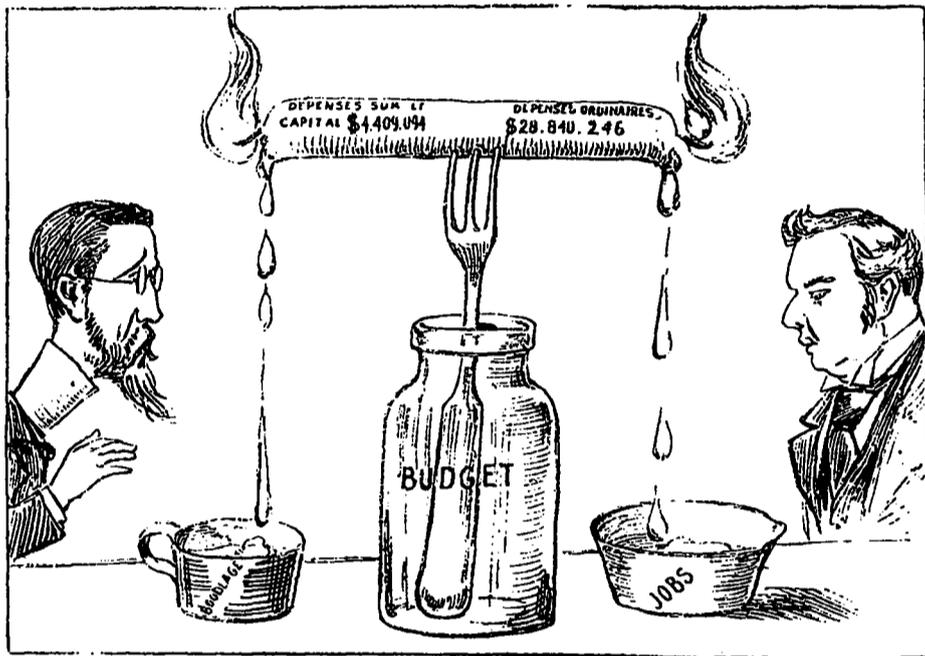
Devant eux les livres de droit criminel sont entassés. C'est Pélion sur Ossa.

On voit la reliure jaune de Chitty on Evidence, Roscal on criminal Evidence, Russell on crime, Tachereau criminal code, American criminal Law Digest, Archbold criminal Evidence, Greenleaf on Evidence.

Crémazie sur le droit criminel et le code refondu de Gonsalvo Doutré.

M. Bernard, l'interprète de la cour, colle sa chique dans une dent creuse, se lève et parle comme suit à l'accusé :

—Prisonnier, les personnes que vous allez entendre appeler sont les jurés qui doivent prononcer entre Notre Souveraine Dame la Reine et vous sur un acte d'accusation rapporté contre vous pour recel. Ainsi si vous les recuser ou aucun d'entre eux vous devrez le faire lorsqu'ils prendront le livre des Evangiles pour être assermentés. Mais avant



A OTTAWA

Thompson et Foster assistant à une opération bien connue, qui consiste à brûler la chandelle par les deux bouts.

qu'ils le soient vous serez entendu. Vous avez le droit d'en recuser vingt péremptoirement et sans donner aucune raison et un plus grand nombre en sus si vous pouvez montrer juste cause pour le faire.

L'interprète commence à appeler les petits jurés.

—Jean-Baptiste Sanfaçon.

Le petit juré appelé, monte au banc qu'il doit occuper.

Au moment où il prend la bible l'avocat de la défense dit : "Challenge !

L'interprète. — Retirez vous, Pascal Latulippe.

Le greffier se tourne vers le petit juré et lui dit : Prisonnier, regardez le juré, juré regardez le prisonnier. Vous vous enquerrez bien et fidèlement et vous ferez une vraie "délivrance" entre Notre Souveraine Dame la Reine et le prisonnier à la barre que vous aurez en charge et vous rendrez un vrai verdict, selon la preuve.

L'interprète appelle les trois petits jurés suivants qui ne sont pas recusés.

Lorsqu'il prononce le nom de Calixte Lapinette, les avocats de la défense disent "Challenge" pour cause.

Les trois jurés assermentés prête de nouveau le serment comme "triers."

Un des avocats lui demande :

—Connaissez-vous le prisonnier à la barre ?

—Oui, monsieur, je l'ai vu à la Petite Misère.

—Avez-vous une opinion formée sur la culpabilité ou l'innocence du prisonnier ?

Oui. C'est un visage qui ne me revient pas. Je crois qu'il est coupable.

—Etes-vous préjugé contre le prisonnier à la barre ?

—Très certainement.

—Avez-vous exprimé une opinion sur son crime ?

—Oui.

—Comment ça ?

—La Patrie devait publier l'histoire de Monto-Christin et Monseigneur l'a condamné. Ça devait être bien mauvais.

—Ce n'est pas une raison, dit le juge. Ce n'est pas le même individu. Vous n'êtes pas excusé, vous servirez sur le juré. C'est Monto-Christo qui a été interdit. Pas Monto-Christin.

Les trois jurés déclarent que ce petit juré doit servir.

Aucun autre incident à propos de l'assermentation des autres jurés.

Le greffier reprend la parole : Messieurs les petits jurés, écoutez l'accusation portée contre le prisonnier à la barre. (Lecture de l'acte d'accusation.) Sur cet indictement le prisonnier a été mis en accusation. Il a plaidé qu'il n'était pas coupable et pour son procès il s'est mis entre les mains de Dieu et de son pays, lequel pays vous représentez. Votre devoir est donc maintenant de vous enquerir si le prisonnier est coupable ou non-coupable de cette offense. Vous allez rester ensemble pour entendre les témoignages.

M. J. L. Archambault, C. R. substitut du procureur général, se lève et se tournant vers les petits jurés, fait l'exposé de la cause en termes onctueux, scandant ses paroles avec l'indictement qu'il tient à la droite.

Voici un résumé de son réquisitoire :

Messieurs du juré.

Vous êtes saisis aujourd'hui d'une cause de la plus haute importance. Vous avez devant vous le descendant d'une des plus nobles familles de la Petite Misère. Il a été accusé d'avoir volé six paires de congress faites toutes d'une seule pièce d'après un brevet de M. Guillaume Boivin, chaussures facilement reconnaissables dans le commerce. Ces congress ont été trouvées en la possession du prisonnier à la barre.

La loi dit formellement que la personne en la possession de qui se trouve les objets volés devra être condamnée comme le voleur si elle n'en rend pas un compte satisfaisant. La preuve de la couronne que vous allez entendre est des plus concluantes.

Vous allez maintenant entendre les témoignages.

Appellez le détective Lafontaine. Le premier témoin entre dans la boîte. M. ARCHAMBAULT. Vous êtes le détective Lafontaine, n'est-ce pas ?

M. CORBELLE. Qu'il plaise à la cour, je m'oppose à cette manière d'interroger le témoin. Mon savant confrère met les réponses dans sa bouche.

Objection renvoyée.

Le témoin relate les circonstances dans lesquelles il a opéré l'arrestation du prisonnier.

M. ARCHAMBAULT. J'ai fini l'examen du témoin.

M. CORBELLE commence à transquestionner le détective.

—M. LAFONTAINE. N'êtes-vous pas un des membres de la bande de la police. Est-ce que vous ne jouez pas du cornet à piston ?

(A suivre)

AVIS aux lecteurs du "Canard" et à ceux qui voudront en profiter : Je donnerai un escompte à toute personne qui achètera un lot dans la nouvelle paroisse Ste-Elisabeth, St-Henri. J'ai 2,000 lots vacants à vendre à bas prix, sur les Rues Notre-Dame, Gareau, St-Antoine, chemin de la Cote St-Paul et autres. Venez le soir à 7 heures, chez L. F. LAROSE, agent d'immeubles, 3609 rue Notre-Dame, à St-Henri, aussi tous les jours sur le terrain.

Au baccalauréat : L'examineur. — Comment reconnaîtrez-vous, monsieur, l'acide prussique au milieu d'autres substances ?

Le candidat. — En le faisant respirer à un ami. Si celui-ci tombait foudroyé... ce serait de l'acide prussique.

"Lager" — Avez-vous soif ? Oui. Eh bien, prenez un verre de "Lager" de Reinhardt, et vous serez désaltéré. Le "Lager" de Reinhardt est sans conteste le meilleur de la Puissance au goût des connaisseurs. Brasserie, 341 Rue des Allemands.

Logique commerciale. Un des créanciers de Gontran explique ainsi sa façon d'agir au joyeux gargon qui se fait de plus en plus tirer l'oreille pour payer ce qu'il doit :

—J'ai dit à monsieur que je ne lui demanderais pas d'argent, parce que c'est mon habitude de ne pas en demander aux bons payeurs ; mais si monsieur ne me paye pas, il cesse d'être un bon payeur, et alors je lui en demande.

Attention, jeune homme. Voici l'été qui arrive. Débarasse toi vite des humeurs accumulées dans ton système pendant l'hiver dernier. Adresse toi en toute confiance pour les remèdes au professeur Geo. Tucker qui se trouve aujourd'hui au No 1875 Ste-Catherine.

Un petit mendiant vient ouvrir la voiture d'une belle dame : il est en guenilles, il grelotte ; il attendrit la dame, si bien qu'elle entre dans une maison de confection et le fait habiller des pieds à la tête.

Deux jours après, elle revient au même endroit et retrouve son petit mendiant toujours en guenilles.

—Pourquoi, lui demande-t-elle, n'as-tu pas gardés les vêtements, la casquette et les souliers que je t'ai achetés ?

—Papa et maman me les ont pris et les ont vendus ; j'étais trop bien mis : on ne m'aurait plus rien donné.

L'ABONNEMENT

L'abonnement au CANARD est de 50 cts par année, strictement payable d'avance. Les timbres de poste sont reçus en paiement.

Tout envoi d'argent devra être adressé à

A. P. PROTON,
Administrateur,
1786 Rue Ste-Catherine.



LE CANARD

MONTREAL, 23 JUIN 1904

AVIS SÉRIEUX

Ceux de nos abonnés qui reçoivent le journal depuis le mois de Décembre dernier, sont priés de payer immédiatement le compte que nous leur avons expédié pour le renouvellement, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du journal ou voir leurs noms retranchés de la liste.

L'abonnement est invariablement payable d'avance, et ne doit pas être pour moins d'un an. Le prix est de 50 cts.

SOCIÉTÉ DES PEIGNES

A PROFOS DE BANQUET

La chaleur sénégaliennne qu'il a fait la semaine dernière a été cause qu'il n'y avait pas une affluence extraordinaire à la dernière séance des Peignes.

Après l'appel du premier ordre du jour M. Rongeliard a fait une interpellation au président.

Il a blâmé en termes véhéments l'inaction du comité spécial chargé d'organiser le banquet annuel de l'association. Ce comité doit rapporter progrès à la prochaine séance, sinon il sera cassé et remplacé par un autre plus énergique.

M. Fesse-Mathieu a répondu à cette interpellation en disant qu'il avait convoqué trois séances du comité spécial et qu'il n'y avait pas en de quorum.

Les travaux du comité spécial étaient bornés à deux résolutions au sujet du menu du banquet. Les articles de ce menu n'étaient pas nombreux vu que le comité des finances n'a encore voté aucune somme pour payer les bouchers, et les cuisiniers.

Il a été décidé dans un but d'économie que la pièce de résistance du banquet des Peignes serait des pieds de "beu" à la poulette. Les pieds pouvant être cueillis gratis aux abattoirs.

Quant au dessert il y aura du blanc manger et de la crème à la glace.

Ces deux pièces seront produites dans les conditions de la plus stricte économie.

La crème de lait de vache coûtant aujourd'hui 15 centins la chopine, sera remplacée par un substitut à bon marché. Un sous-comité sera chargé par le comité du banquet de se rendre aux deux abattoirs de Montréal et d'en rapporter toutes les têtes de bœuf qu'ils pourront avoir sans dépenser un sou. La cervelle de ces têtes remplacera la crème. L'illusion sera complète pour tous les convives. (Bravo ! Bravo !)

M. Harpagon avant l'adoption du rapport provisoire du comité du banquet demande si des mesures ont été prises pour fournir des cigares aux invités et aux journalistes.

M. Fesse Mathieu dit que c'est M. Pancrace qui s'est chargée de ce départe-

ment et que c'est à lui qu'incombe la tâche de répondre à l'interpellation du président.

M. Pancrace dit qu'un Peigne, pour ne pas violer l'article 7 de la constitution sur la question du tabac ne doit fumer que des cigares "two for five."

Ces cigares doivent être fumés jusqu'à l'extinction complète du feu par l'humidité des muqueuses labiales. Le Peigne lorsque son cigare n'aura plus qu'une longueur de deux ou trois lignes devra écarter ses lèvres et piquer un cure-dents dans le tabac afin qu'il ne perde pas une bouffée (Bravo ! Bravo !)

M. Serre-la-Poigne demande au président s'il serait légal d'offrir des cigarettes aux convives.

M. Harpagon—Non, l'usage de la cigarette est condamnée par l'association comme trop dispendieux : (Rumeurs au banc des chiqueurs.)

Il a été ensuite résolu que la bière servie pendant le banquet devrait être réduite dans la proportion de deux gallons de la liqueur de Gaubrimmus.

La séance est levée.

UNE NUIT DANS UN CHAR PULLMAN

C'était sur l'express de nuit entre Montréal et Québec. Afin de nous éviter le trouble de changer de wagon à Richmond, entre trois et quatre heures du matin, nous nous étions payé le luxe d'un Pullman. Au dehors il faisait une nuit des plus noires. En dedans les uns dormaient et les autres cherchaient le sommeil. Quelques-uns dormaient tranquillement avec le calme d'une conscience honnête et semblaient être bercés par les rêves les plus doux. D'autres dormaient comme des démons avec une respiration sifflante ; leur sommeil avait quelque chose de barbare, de hideux, on eut dit qu'ils dormaient pour empêcher les autres de clore la paupière.

Parmi ces derniers étaient notre voisin du lit numéro trois. Le battement de l'orgue de Notre Dame n'était rien comparé à ses ronflements. Jamais nous n'avions entendu quelque chose de pareil. C'était le roulement le plus systématique qu'il nous ait jamais été donné d'entendre. C'était le champion qui remportait la palme dans le grand tournoi de ronflements auquel nous assistions.

Il ne commença pas sa musique infernale dès que tout le monde fut couché et que toutes les lampes furent baissées. Ou non, son système était beaucoup plus compliqué et plus diabolique. Il attendit le moment où chacun put goûter le sommeil suffisamment pour en connaître la douce volupté. Alors ses ronflements éclatèrent dans son aledo comme les hideux bruissements des ailes de l'ange des ténèbres. A partir de ce moment il n'y eut plus de calme dans le char.

Il préluda par un terrible "gn-r-r-t." Cette première note eut pour effet d'ouvrir les yeux de tous les dormeurs. Nous avions cru d'abord que c'était un simple accident et espérant que la chose ne se répéterait plus, nous lui pardonnâmes ce premier écart.

Nous allions fermer la paupière lorsque tout à coup il tira de ses cavités thoraciques un long

"G w-a-h-h-h-h-h!"

Cette nouvelle note nous parut trop étudiée pour être accidentelle.

Chacun leva la tête sur son oreiller et resta quelques secondes sans respirer pour écouter ces râles d'agonisant. Le dormeur du lit No 3 continua ses ronflements en cadences régulières qui prouvaient clairement qu'ils allaient se continuer pour le reste de la nuit :

Gwn-a ah ? gwn a-a-h !
Gahwahwah ! gahwahwah !
Ga-a ahwa a-a-hh !

Découragé, nous laissâmes tomber notre tête sur l'oreiller sans espoir de retrouver le sommeil. Les passagers commencèrent à murmurer des imprécations contre le ronfleur, les jurons se faisaient entendre dans les différents lits comme les grondements lointains du tonnerre.

Quelques minutes plus tard le Nu-

méro Trois nous donna une variation. Il laissa échapper un affreux "Gwouk."

Ce bruit résonna comme si son nez s'était fâché et s'était mis en grève.

Il y eut ensuite une pause. Nous commençons à espérer qu'il s'était éveillé ou qu'il était mort après son dernier râle. Nous fîmes amèrement désappointés lorsqu'il fit résonner le char par un terrible bruit guttural.

"Gurouche !"

Il s'arrêta alors pour respirer. Lorsqu'il eut accumulé dans ses poumons assez d'air pour reprendre sa musique il fit entendre un ronflement de stentor.

"Koupf !"

Il passa toutes les notes de sa gamme nasale, il épuisa toutes modulations chromatiques des ronflements, il exécuta des variations les plus terribles et les plus compliquées jusqu'à ce que les cartilages de son nez nous parussent désagrégés en mille endroits. Pendant toute la nuit ce fut la même musique :
"Gawoh ! gurrah ! gu-r-r-r ! Koupf !
Gawwah ! gawah ha ! gwoe ! gwart !
gwh h-h-wouf !"

Lorsque l'aube parut, les passagers descendirent de leur lit et se réunirent en caucus pour se consulter sur le supplice qu'il fallait infliger au ronfleur. Chacun épiait les rideaux du Numéro Trois pour voir la figure du monstre qui avait converti le Pullman en un habitacle de démons. Tout à coup le rideau du Numéro Trois s'ouvrit et le roufleur fit son apparition devant la société.

Juste Ciel ! ô cendres de nos aïeux ! C'était une blonde jeune fille, au regard timide et suppliant, un ange descendu d'un tableau de Corrège.

Rendu à la gare de Lévis, nous interrogeâmes le chef de train qui nous apprit que la jolie blonde était une demoiselle du faubourg St-Jean de Québec, qu'elle arrivait de Montréal où elle avait acheté un trousseau pour ses nocces qui devait avoir lieu dans quelques jours.

Pauvre fiancé !!!

HISTOIRE TELEPHONIQUE

COMMENT UN TÉLÉPHONE PEUT EXPOSER A DE DROLES D'HISTOIRES

Charles.—Hullo, Central !

Central.—Hullo !

Charles.—99999 s'il vous plaît.

Central.—99999 ?

Charles.—Oui (5 minutes de silence.)

Le Téléphone.—Crrrrrrrrrr.

Charles.—Hullo !

Léonie.—Hullo !

Charles.—C'est vous Léonie ?

Léonie.—Oui !

Charles.—Eh bien, m'aimez-tu ?

Léonie.—Oui ma chère !

Charles.—M'aime — prt lrrrrrrrrrr—

M'ai zzzzzzzz mes tu ! Hllrrrrrrll M'aime

hrrrrrrrrrr ?

Léonie.—Je ne comprrrrrrrrrllrrrr je

je zzzzmmmm.

Charles.—Écoutes maintenant avec

attention, je yrrrrrrrrrr—

Léonie.—Oh, cher je rrrr hrrrrrrrrrrrr

hrrrr, je ne comprends rrrrrr.

Charles.—Quoi ?

Léonie.—Je vous dit rrrrrrrrr hrrrrrrrrrr.

Voix étrange.—Frank dit que hrrrr

rrlllll.

Léonie.—Oh, cher rrrrr hrrrrr.

Voix étrange.—Qu'est-ce que vous

avez, qu'est-ce qui vous démange ? A

qui parlez vous ?

Charles.—Mais à toi chère, hrrr.

Voix étrange.—Je suis Frank, tu sais

Frank zzzzzzzrrrrr.

Charles.—Je parle à ma femme, ne le

sais-je pas.

Voix étrange. Quelle femme ?

Charles.—Chère, quoi ? hrrrrrrrr.

Léonie.—Oh, cher, j'ai perdu hrrr

hrrrr hrrrr rrrrrrr.

Voix étrange.—Êtes-vous fou hrrr.

Charles.—Hullo !

Voix étrange.—Succerrrrr, qu'est-ce

hrrrr Charles—Hein !

Voix étrange.—Qui êtes-vous ?

Léonie.—Votre petite femme !

Voix étrange.—Quoi, quoi hrrrrrr.

Léonie.—Cher, cher, ta petite femme.

Voix étrange.—Cré, cré, vous me don-

nez mal au vente.

Léonie.—Oh Charles, pourquoi parler

i mal, pour rrrrrrrrr.

Charles.—M'écoutes tu Léonie, hrrr

hrrr hrrr.

Voix étrange.—Cré sang, je commence

à être tanné, voulez-vous oui ou non,

corr errr errr err lrrrrr.

Charlie.—Léonie je rrrrrrr hrrrrr.

Voix étrange.—Enfin, sacré peste, que

voulez vous ? Que voulez-vous dire !

Charles.—Oh chère, je t'aime hrrr.

Voix étrange.—Ch ! sacrrrrr, allez au

cing cent milles diables.

(On ferme le téléphone.)

C'EST MOI.

LES TRIBUNAUX COMIQUES

L'ÂNE ET LE FERBLANTIER

La petite affaire que vient de juger le tribunal de simple police de Menton repose un peu de tous les procès d'assassinats, d'escroqueries et autres attentats dont s'alimente ordinairement la chronique judiciaire.

Les héros en sont un âne et un ferblantier. Pauvre âne ! a-t-il été assez calomnié ! Il est beaucoup moins bête que le cheval ; mais il mérite bien, par exemple, sa réputation d'entêtement et on ne saurait méconnaître ce qu'il y a de juste dans le vieux dicton :

Qui asne et femme maigre, sans peine n'est du jour.

Facchinetti, ferblantier, à Menton, le sait bien ; il a un âne africain qui se couche lorsqu'il veut le faire travailler, aussi y a-t-il des querelles continuelles entre ces deux amis. Un jour, ces querelles ont pris un caractère tellement vif que le commissaire de police est intervenu et a dressé procès-verbal contre Facchinetti pour avoir frappé son âne trop brutalement ; le ferblantier soutient qu'il n'a fait qu'user correction, et encore, avant de se servir de son fouet, avait-il eu recours à tous les moyens possibles de persuasion. Il avait parlé en ami à son âne, l'avait engagé à travailler et ce n'est qu'à bout de patience qu'il s'était décidé à le corriger.

Il y a eu enquête et contre-enquête à ce sujet ; Facchinetti a fini par être acquitté. Les considérants du jugement dont il bénéficie sont d'une gaieté peu ordinaire.

Attendu que le témoignage du troisième témoin nous apprend que Facchinetti, avant de frapper son âne à coups de fouet, lui a dit à plusieurs reprises, comme s'il parlait à un être intelligent, de se relever, procédé que le témoin a trouvé si extraordinaire qu'il s'est retiré abasourdi et se disant mentalement : " Cet homme est fou ou saoul ", que de ce témoignage il peut être conclu que Facchinetti avait une façon originale, il est vrai, mais non brutale, de remettre l'âne sur ses pieds ;

Attendu qu'il résulte des divers témoignages contenus dans la contre-enquête, que les coups donnés par Facchinetti à l'âne n'ont été distribués qu'après des exhortations verbales pour le faire relever ; qu'après de vains efforts pour le relever lui-même, en appuyant sur les bras du charreton, détail à noter, car l'âne pouvait certainement, le charreton ayant été débarrassé de son poids, avec l'aide de son maître, se relever lui-même en ce moment ;

Attendu que ces coups de fouet en eux-mêmes n'avaient rien, au dire de ces témoins, de brutal ni d'excessif ;

Attendu enfin qu'il résulte d'une déclaration, signée par M. Hugon, vétérinaire à Menton, qu'une expérience a été faite sur le dit âne par lui-même et qu'il a été reconnu par cet homme de l'art, que ce quadrupède est atteint du vice dont l'accuse son maître, à savoir qu'il se couche dès qu'il est attelé, afin de ne point donner la somme de travail dont il est capable et qu'alors même il n'obéit que difficilement aux menaces et aux coups ; que, mis sur ses jambes à bras d'homme, il se laisse choir à terre, opposant la force d'inertie à la volonté de son maître ;

Attendu encore qu'il résulte des renseignements recueillis sur cette race d'âne (race d'Afrique) que ce vice est particulier à cette race et qu'on les corrige de ce vice en les battant sur le moment même qu'ils exécutent la pantomime, etc., etc."

Espérons que malgré ce procès, Facchinetti et son âne continueront à vivre en bon ami.



La Belle-Mère.—Cré visage ! tu as passé la St-Jean-Baptiste à la campagne et tu m'as empêché moi et ma fille de voir les belles décorations du Petit Windsor, au coin de la rue St-Jacques et de la Côte St-Lambert. Tu devais savoir, espèce d'andouille, que Joe Poitras recevait comme de coutume ses huitres malpecques par express et tu nous en a privées.

TOUS BORGNES

Un beau dimanche, le colonel et Mme Ramollot ont été à la fête de Saint-Cloud.

Le bruit des chevaux de bois, des sonnements, des tirs aux macarons et à la carabine, joint au vacarme des musiques bizarres et discordantes des orques et des orchestres où brillent les ternels lanciers polonais, commencent à affoler la colonelle, mais Ramollot est enchanté.

Et enchanté de si bonne humeur, qu'il courrait volontiers dans toutes les baraques de saltimbanques; mais sa femme insiste avec énergie. Là où une dispute est sur le point d'éclater entre eux, il est en passant devant un établissement où, sur la toile colosse et géante, une femme à la fois colosse et géante. Très bien la dame, si l'on doit s'en rapporter au tableau, où on la voit défilée, en cheveux au milieu desquels étale une rose d'un rouge invraisemblable. Elle débarque sur un quai quelconque, relevant sa jupe d'où émerge un pied chaussé d'une bottine verte. Un amiral anglais, c'est, du moins, la tradition respectée dans les foires.

Autour de l'homme en habit rouge, les messieurs en habit, décorés, cela va sans dire, en contiguë et des dames et toilettes bizarres. Tout ce monde avare de grands yeux—pas toujours creux—et à l'air de sortir de la poche de la géante.

—Ah! ah! sapristi! belle femme! Et le colonel se plante devant le tableau pour admirer la belle dame.

—Dis donc, Louise... t'veux pas entrer?

—Ah! j'en étais sûre, répond Mme Ramollot de mauvaise humeur. Pour te tu as bien tâté la jambe, n'est-ce pas? Eh bien moi, je te dis que je n'veux pas entrer, là-dedans.

—Tant pis! se dit Ramollot; s'ment, n'y viendra tout seul.

Le lendemain, pendant le déjeuner, la cause devant Pinteau de la femme colosse, que le colonel déclare superbe, une grande colère de Mme Ramollot.

—Nom de nom! se dit Pinteau, y a-t-il que j'é verrais ça.

Ayant rencontré l'ami Frisquet, il lui cause de l'affaire:

—Mon vieux, paraît qu'à Saint-Cloud il y a une particularité qui est jointement tapée; c'est le colonel qu'il en rit et y s'y connaît, tu sais.

—Comment qu'elle est?

—Ah! j'é l'ai pas vu, mais paraît que c'est une femme énorme et grande comme le tonnerre de Dieu.

—Y l'a vue, lui, le colonel?

Non, qu'il a vu la colonelle il a pas voulu laisser entrer, vu la chose de jaloux, tu vois.

—Si tu veux que nous irons la voir ensemble, c'est dans une boutique.

La proposition fut naturellement acceptée d'emblée et, le dimanche suivant, deux camarades qui n'ont pas grand goût—selon leur habitude—partent à pied pour St-Cloud.

Arrivés dans la fête, ils passent d'abord devant les chiens savants, les reules et toutes les demoiselles Horise, somnambules extra-lucides: ils cherchent que la boutique de la femme colosse.

Ils y arrivent au moment où un mouleur, emmanché dans une redingote verte qui lui va très mal, invite la foule à venir admirer la jeune femme russe de dix-huit ans, qui pèse 360 kilos.

—Ajoute qu'on pourra voir la beauté de son visage, la blancheur de sa peau s'assurer de la fermeté de son bras. En extase devant le tableau, Pinteau s'étonne de voir par ce qu'il voit, très étonné par ce qu'il entend, roule des yeux étranges, pendant que Frisquet tire une bouche dans laquelle on pourrait y enfoncer le poing.

—Hein! mon vieux, c'est que tu en vois?

—Nom de nom! répond Frisquet, c'est joliment une belle personne!

—Entrez! entrez! braille l'homme

en redingote verte, c'est vingt centimes seulement et dix centimes pour messieurs les militaires!"

Là-dessus, deux messieurs d'une élégance contestable jouent, l'un du tambour, l'autre du trombone, pendant qu'une dame âgée, coiffée d'une couronne en carton, reçoit dans ses mains noires les sous des amateurs qui entrent dans la baraque.

—Viens-tu? demande Pinteau à son ami Frisquet.

—C'est deux sous pour nous autres?

—Oui, rien que deux sous; tu payeras pour moi, j'é te rendrai ça.

—Ah! malheur! j'é peux pas, j'ai qu'trois sous.

—Què voilà une mauvaise affaire! moi qu'à pas d'argent!

—C'est què tu veux mon vieux, tu reviendras une autre fois.

A cette idée que Frisquet va pouvoir entrer voir la belle dame pendant qu'il attendra dehors, Pinteau fait la mine, il déclare que ce n'est pas juste.

—Comment ça, pas juste?

—Oui, vu què c'est moi què j'é l'ai amené, et què c'est bête de pas m'é prêter deux sous.

—Mais, nom de nom! puisquè j'en aurais plus et què j'é pourrais pas entrer!

—C'est què ça fait? Tu reviendrais, maintenant què tu sais où què c'est.

Pinteau a beau employer son éloquence la plus persuasive, Frisquet ne veut rien entendre; mais, comme il est bon enfant, il donne à son camarade le sou qui lui reste.

—Tâche de trouver quelqu'un qui te prêterait un sou, dit-il.

Et profitant du moment où Pinteau regarde le sou d'un air navré, il s'esquive et pénètre dans la baraque.

—Sapristi de nom! qu'en voilà une lâcheté! s'écrie Pinteau, furieux d'être à la porte. L'amène ce matin-là qui savait rien, et maintenant voilà monsieur qui se régale et tout ça! Une autre fois c'est què j'é lui dirai rien!

La boutique n'étant sans doute pas pleine, l'homme à la redingote recommence son: "Entrez, mes dames et messieurs!" ce qui exaspère Pinteau, obligé de s'abstenir.

—Malheur! s'écrie-t-il tout à coup, l'intelligence fouettée par son désir fou. S'écartant de quelques pas, il tire son mouchoir, se bande un oeil, et gravement il se présente devant la dame âgée:

—Oui, monsieur.

—Oui, mais comme j'é verrai què d'un oeil, vu què j'ai mal à l'autre, vous m'en passerez bien ça pour un sou?

La bonne femme hésite un moment.

Sirop Vegetal de Viel

Dyspepsie, Constipation, Maladies du Foie

EFFICACITÉ DE CE REMÈDE

Dr. Ed MORIN & Cie, Pharmaciens.
Messieurs,
Je déclare avec plaisir avoir obtenu un grand soulagement par l'emploi de votre "Sirop Végétal de Viel." J'étais souffrant depuis longtemps de la Dyspepsie, des maux de tête, et d'une constipation qui me causait beaucoup de douleurs. Je ne pouvais presque pas manger et j'affaiblissais à vue d'oeil; j'étais devenu fatigué de la vie parce que j'étais toujours malade. Quelqu'un me conseilla de faire usage de votre Sirop de Viel; après en avoir pris une bouteille, je sentis un grand soulagement, et à la seconde j'étais guéri.

Vous pouvez hautement recommander ce Sirop à toutes les personnes souffrantes de Dyspepsie et de Constipation.

Mde J. B. LABRECQUE, Rue Latourelle, Quebec.

VENTE EN GROS CHEZ
Dr Ed. MORIN & Cie.,
118 RUE ST-PIERRE, QUEBEC.

mais les spectateurs se faisant rares, elle se décide.

Alors, c'est bon, dit-elle moitié mauvaise humeur, passez.

Pinteau lâche son sou et sans se le faire répéter, il se précipite derrière le rideau où il peut enfin admirer la belle dame russe qui, chose curieuse, possède un fort accent auvergnat.

En sortant, les deux hommes sont ravis, mais Frisquet est ennuyé l'avoit payé deux sous, tandis que Pinteau n'en a payé qu'un. Quant à Pinteau, lui, il est tout fier de son procédé, et le soir, il raconte en riant la chose aux camarades.

Depuis ce jour, l'aventure ayant fait du bruit, on ne voit plus à Saint-Cloud que des militaires avec un bandeau sur l'oeil, tous borgnes, qui, s'appuyant sur le précédent, vont admirer la femme colosse pour un sou seulement.

CHARLES FORTIER
Marchand de Bois et Charbon
Avis à ceux qui donnent leurs ordres à bonne heure pour l'hiver. Nos prix sont les plus bas.
3041 RUE NOTRE-DAME,
Ste-Chartronde.

PIERRE PICARD
MAITRE-CHARRETIER
Etant propriétaire de voitures de déménagement, wagons, trucks, voitures de grosse ouvrage, tombereaux à charbon, etc, etc, sollicite le public de son patronage. Tout ouvrage exécuté avec célérité et sûreté. — 449 RUE GRAND-TROUC.

N. Robert & Chouinard
Marchands de Bois et Charbon
Bureau et Cour: 3612 Rue Notre-Dame,
Vis-à-vis l'Eglise, St-Henri
Téléphone No 1323. Bois scié sur commande

T. BIENVENU
MARCHAND DE BOIS ET CHARBON
Bois scié sur commande.
3785 Rue Notre-Dame
Coin de la Rue Beaudoin ST HENRI

JOSEPH FABIEN
Entrepreneur Plâtrier.
Ouvrage en Ciment une spécialité.
47 Rue Knox, Pointe St-Charles.
Tout ouvrage exécuté avec soin et à des prix modérés.

A. POUPART
Marchand de
Bois et Charbon
Bois scié et fendu.
Paille, Foin, Avoine, etc, etc, en gros et détail.
Téléphone Bell 124
584 Rue Dorchester

ARTHUR BISSONNETTE
No 12
RUE LAMONTAGNE
ayant exposé ses différents Patentes Améliorées à l'Académie Parisienne des Inventeurs, à Paris, pour FERS A CHEVAUX, pour les différents maladies des pieds, a obtenu un Diplôme et une Médaille d'Or.
Une visite à son établissement est sollicitée.

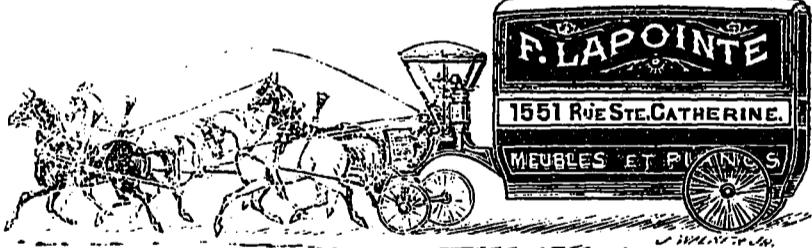


HOTEL RIENDEAU
La maison par excellence pour les touristes. Balcons et terrasse. Vastes salons, chambres richement meublées. Service de première classe.
En face de l'Hôtel-de-Ville et du Palais de Justice.
A quelques pas des bateaux et des gares de chemins de fer.
58 et 60 Place Jacques-Cartier
Jos. Riendeau,
Propriétaire.

REBUS
DU
E
A
U
S
T
I
L
L
E
T
T
R
E
S
D
U
R
E
B
U
S
E
T
D
U
P
R
O
P
R
I
E
T
A
I
R
E
D
U
R
E
B
U
S
E
T
D
U
P
R
O
P
R
I
E
T
A
I
R
E

EXPLICATION DU DERNIER REBUS
Il faut entre deux maux accepter le plus petit.
He fautx entre deux mots — ac — cèpe — T — le plus petit.

DEFIANT TOUTE COMPETITION



Ameublement de Salon, depuis.....\$18.00 à \$250.00
do de Chambre, depuis..... 7.50 à 300.00
do de Salle à Manger, depuis..... 18.00 à 500.00

Matelas, Lits de Plumes, Oreillers, Tapis, Prêlarts, etc, etc, chez

F. LAPOINTE,
1551 STE-CATHERINE.

Ouvert tous les soirs.

COUPON DE PRIME

Détachez ce Coupon et adressez-le par la maille avec 8 cents, en argent ou en timbres-poste, à La Société des Publications Françaises, 25 rue St-Gabriel, à Montréal, et vous recevrez un des volumes suivants, à votre choix:

No 1. Le Roman d'un jeune homme pauvre, par O. Feuillet. — No 2. Mlle de la Seiglière, par J. Sandeau. — No 3. Le Million d'un Père Ruelot, par Richelieu. — No 4. Aurélie, par H. Gréville. — No 5. L'Ombrage, par G. de Maupassant. — No 6. La Femme de mon Père, par d'Artois. — No 7. Ma Belle-Mère, par X. — No 8. Vallée, par J. Vincent. — No 9. Une Rencontre, par L. Prêchette. — No 10. Chicago et l'Exposition de 1893 (Illustré).

On peut se procurer un ou plusieurs volumes. Il suffit d'en adresser le prix: se par volume. Ecrivez votre nom, votre adresse et le No du volume bien distinctement.

NOM.....
ADRESSE.....
No DE VOLUME.....